Le syndicat de Casablanca dénonce le non respect des horaires

Compte Test - 2014-06-26 20:43:00 - Vu sur pharmacie.ma

Sit-in en photo : lienLe syndicat des pharmaciens d'officine de la Wilaya du Grand Casablanca (SPOWC) a organisé le 26 juin un sit-in devant la Wilaya. Ce sit-in avait pour but de dénoncer le non respect des horaires par certaines pharmacies de la métropole, défiant ainsile système de garde, la loi 17-04 et l'arrêté du wali de Casablanca fixant ces mêmes horaires.

Dans une déclaration à la deuxième chaine nationale, le président du SPOWC, M. Oualid Amri, a déploré le mutisme des autorités face à la désorganisation qui affecte de plus en plus les horaires des pharmacies à Casablanca. Il a également exhorté l'autorité locale à user de ses prérogatives qui sont clairement définies par la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie, pour que les pharmaciens respectent les horaires de l'arrêté préfectorale. Il a enfin rappelé que la série d'actions revendicatives qui ont été programméespar son syndicat a pour objectif d'attirer l'attention des citoyens et des décideurs sur la dégradation qui risque d'affecter l'exercice officinale, et particulièrement durant lesgardes.

Pour rappel, la loi 17-04 dans son article 111 stipule que « le pharmacien d'officine est tenu, sous peine de sanctions disciplinaires, de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des officines de pharmacie au public ainsi que les modalités selon lesquelles doit être assuré le service de garde.

Les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que les modalités selon lesquelles doit être assuré le service de garde sont fixés par le gouverneur de la préfecture ou de le province concernée sur proposition du conseil régional de l'ordre des pharmaciens.»

À moins de deux mois de la prise de fonction de la commission de transition qui prendra provisoirement la place des conseils régionaux, les pharmaciens d'officine attendent avec impatience que cette structure se penche sérieusement sur un certain nombre de problématiques urgentes qui rongent la profession, notamment la problématique de l'horaire. Car le non respect des lois en vigueur dans l'impunité la plus totale, risque d'amener la profession vers une anarchie irréversible. Ce genre d'agissements finira par compromettre directement ou indirectement la confraternité qui devrait prévaloir dans notre corporation.